



TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE CEYRAT/AULNAT

HOMOLOGUE FFFT N°

SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 AVRIL 2019

A L'ARTENIUM DE CEYRAT - 4 PARC DE L'ARTIERE -63122 CEYRAT

Les clubs de Tennis de Table de Ceyrat et d'Aulnat organisent leur tournoi annuel national B ouvert à tous les pongistes licenciés à la F.F.T.T. portant la mention « certificat médical présenté »

La dotation globale du tournoi est de 4994 Euros (dont 70 euros en lots).

Le classement des joueurs pris en compte sera le classement de la saison 2018/2019 phase 2.

Les résultats seront comptabilisés pour la 2^{ème} phase 2018/2019.

Ce tournoi se déroulera sur 40 tables et comportera 17 tableaux.

Juges-arbitres : Bernard THIBERT (JA3)
Alain SAUGUES (JA3)

ORGANISATION GENERALE

Les tableaux : A, B, C, D, E, F, G, J, K, L, M, N, O, P et Q (jeunes cadets avec maxi 799 points) seront limités à 48 joueurs (ses).

Le tableau I TS Dames est limité à 24 joueuses

Le tableau H (doubles), **cumul maximum 3600 points**, est limités à 54 doubles.

Les tableaux de moins de 12 joueurs (ses) ou doubles seront annulés.

Les récompenses seront remises dès la fin du tableau concerné, Les récompenses non réclamées à ce moment resteront acquises à l'association.

Tableaux: A, B, C, D, E, F, G, J, K, L, M, N, O, P, Q

Récompenses : de 12 à 32 joueurs (euses) 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}

A partir de 33 joueurs (euses) : 8 premiers.

Tableau : H (doubles)

Récompenses : de 12 à 24 doubles : 1^{er}, 2^{ème}.

A partir de 25 doubles : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}

Tableau : I

Récompenses : De 12 à 18 joueuses 1^{er}, 2^{ème}.

A partir de 19 joueuses : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}

TABLEAU DES DOTATIONS

SAMEDI 20 AVRIL 2019									
Tableau	Désignation	Droits d'inscription		HORAIRE		Répartition récompenses			
N°		Paiement anticipé	Paiement sur place	Fin du pointage	Début du tableau	1er	2ème	3/4ème	5 à 8ème
A	500 - 999	8 €	9 €	08H30	09H00	80 €	40 €	15 €	8 €
B	500 - 1199	8 €	9 €	11H00	11H30	80 €	40 €	15 €	8 €
C	500 - 1399	8 €	9 €	09H45	10H15	100 €	50 €	20 €	10 €
D	500 - 1599	8 €	9 €	12H15	12H45	100 €	50 €	20 €	10 €
E	1000 - 1899	8 €	9 €	08H30	09H00	120 €	60 €	25 €	12 €
F	1200 - 2299	8 €	9 €	11H00	11H30	220 €	110 €	40 €	15 €
G	TS M	10 €	11€	13H30	14H00	500 €	250 €	110 €	40 €
H	DOUBLES	2 X 6 €	2 X 7 €	16H45	17H15	2x100€	2X50€	2X25€	

DIMANCHE 21 AVRIL 2019									
Tableau	Désignation	Droits d'inscription		HORAIRE		Répartition récompenses			
N°		Paiement anticipé	Sur place	Fin du pointage	Début du tableau	1er	2ème	3/4ème	5 à 8ème
I	TS Dames	4 €	5 €	13H30	14H00	50 €	25 €	10 €	
J	500-2199	8 €	9 €	13H30	14H00	200 €	100 €	40 €	15 €
K	1100-1999	8 €	9 €	11H00	11H30	120 €	60 €	25 €	12 €
L	900-1699	8 €	9 €	08H30	09H00	100 €	50 €	20€	10 €
M	500 - 1499	8 €	9 €	12H15	12H45	100 €	50 €	20 €	10 €
N	500 - 1299	8 €	9 €	09H45	10H15	80 €	40 €	15 €	8 €
O	500 - 1099	8 €	9 €	11H00	11H30	80 €	40 €	15 €	8 €
P	500 - 899	8 €	9 €	08H30	09H00	80 €	40 €	15 €	8 €
Q	JEUNES Cadets max 799 points	4 €	5 €	12H15	12H45	LOTS	LOTS	LOTS	LOTS

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront uniquement sur internet

sur le site de l'ATT AULNAT : <http://attaulnat.fr/tournoi/inscription/>

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 19 avril à 12h00

Seul un accusé-réception du club validera les inscriptions par internet

Pour tous renseignements

Contacts : Sylvain Vareilles : 06 08 06 43 72 ou Alain Saugues : 06 08 47 80 99

Modalités de règlement

- Règlement anticipé par chèque à l'ordre de : ATT AULNAT (attention le chèque doit impérativement être réceptionné le 17 avril au plus tard) et envoyé à :

M. Christian Tournayre – 10 rue Edmond Rostand – 63510 AULNAT

- Si règlement sur place (supplément de 1 € par tableau)

Remise inscriptions : 3 tableaux de simple samedi = - 2 €

3 tableaux de simple dimanche = - 2 €

3 tableaux de simple samedi + 3 tableaux de simple dimanche = - 6 €

Un joueur ne pourra pas s'inscrire dans 2 tableaux débutant à la même heure.

Pas d'inscription d'un joueur seul dans le tableau (H) Doubles avant le jour du tournoi.

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : A l'exception du tableau (H) Doubles, tous les tableaux se joueront par poules de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau final à élimination directe.

Article 2 : **Fin du pointage 30 minutes avant le début du tableau. Seuls les joueurs qui auront pointé pourront participer au tableau concerné.** Tout Joueur non pointé à cette échéance sera déclaré forfait et ne pourra réclamer le remboursement du tableau concerné. Le tirage au sort des poules sera effectué à l'issue du pointage.

En fonction du nombre des inscriptions, le juge-arbitre pourra être amené à modifier la formule.

Article 3 : Le Juge Arbitre sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Article 4 : Le règlement appliqué est le règlement fédéral FFTT, la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les balles plastique homologuées ITTF de couleur BLANCHE seront fournies par l'organisateur.

(Attention : short et maillots blanc ne seront pas autorisés)

Article 5 : Chaque joueur pourra s'inscrire dans 3 tableaux de simple par jour + tableau doubles (H).

Tous les tableaux sont mixtes, excepté le tableau Toutes Séries Dames (I).

Article 6 : Le tableau (Q) Jeunes est ouvert, maximum cadet avec au plus 799 points.

Article 7 : Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau (Q)

Article 8 : Chaque joueur devra être en possession de sa licence (2^{ème} phase).

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées (18 / 19) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2018 / 2019 :

Tous les participants au tournoi devront présenter à la table d'inscription un document officiel (**licence 2^{ème} phase**) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

-Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 9 : Chaque participant sera tenu d'arbitrer au moins une partie dans chacun des tableaux dans lesquels il sera engagé (soit la première en tant qu'exempt, soit celle suivant sa défaite éventuelle). Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu de son tableau ou du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

Article 10 : Toutes les rencontres se dérouleront suivant les règlements de la FFTT au meilleur des 5 manches en 11 points à l'exception du tableaux G (TS messieurs) qui se déroulera au meilleur des 7 manches

Article 11 : La mise hors compétition d'un participant pourra être décidée par le juge arbitre pour défaut de présence à la table ainsi que pour comportement antisportif. Le forfait sera prononcé 5 minutes après l'appel de son nom.

Article 12 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "*Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.*". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous.

Article 13 : Le non respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au Relanceur

Article 14 : Ouverture de la salle à partir de 07H00.

Article 15 : La compétition se déroulera sans interruption. Une buvette sera mise en place avec boissons et sandwiches.

Article 16 : L'ECTT Ceyrat et L'ATT AULNAT déclinent toutes responsabilités civiles et pénales en cas de perte, vol, bris de matériel ou accident pouvant survenir lors du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet.

Article 17 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement.

Article 18 : Tous les participants sont priés de régulariser le montant de leur engagement avant le début du tournoi.

Article 19 : Aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical.

Article 20 : L'arbitre ou la vainqueur devra restituer la balle à la table des juges-Arbitres dès la fin de chaque partie, avec la plaquette, le crayon et la fiche de partie correctement remplie.